

LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS DANS LES RESIDENCES MOBILES.

IMPORTANT : un état des lieux sera effectué par vos soins à votre arrivée. Notre personnel effectuera l'état des lieux à votre départ. Vous devrez régler à l'arrivée la totalité de la location ainsi que le dépôt de garantie de **250 €**. Si le locataire constate des anomalies, **il devra les signaler lors de restitution de l'inventaire à l'arrivée**. Toutes dégradations qui lui incomberaient seraient retenues immédiatement sur ce dépôt de garantie. Il devra également laisser le locatif dans l'état où il l'aura trouvé lors de l'arrivée.

Ménage final non effectué par vos soins : **50 €**.

CHOIX DE LA LOCATION (emplacement ou résidence mobile) : Dans la mesure de ses possibilités, le service réservation tient compte de la demande du Client. Dans le cas où le service est contraint d'effectuer un changement, si celui-ci ne convient pas au locataire, celui-ci ne pourra, en aucun cas, prétendre à un quelconque dédommagement.

ASSURANCES : le locataire devra avoir contracté toutes les assurances pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers (voir votre assurance habitation).

ANIMAUX (emplacements camping uniquement) : doivent avoir leur carnet de vaccination à jour, tenus en laisse, sortis autant de fois que nécessaire pour faire leurs besoins. **Les chiens de première, deuxième catégorie et d'attaque sont interdits.**

BARBECUES INDIVIDUELS : seuls les barbecues à gaz sont tolérés dans l'enceinte du camping.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE : le client devra prévoir une rallonge ainsi qu'une prise ou adaptateur type européen.

LES SANITAIRES COMMUNS : sont ouverts et mis à la disposition des clients suivant le remplissage du terrain. Ils sont fermés (sauf WC) la nuit de 22h à 6h.

DECLARATIONS : le locataire approuvant le contrat de location déclare qu'il a toute capacité pour agir, que son identité est bien celle indiquée, que les renseignements fournis sont exacts.

RESILIATION : A défaut d'une seule des clauses du présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure de libérer les lieux sans délai après que le locataire en aura été avisé par la Direction du Camping Catalan.